



**LEVONS LES  
OBSTACLES AU  
BURKINA FASO  
ELLES ONT LE DROIT  
DE DÉCIDER**

**MON CORPS ● MES DROITS**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



## « C'est nous et nous seules qui menons une grossesse à terme. Et c'est à nous de décider si nous voulons être enceintes ou pas. »

Bibata Ouédraogo, militante des droits des femmes

Si vous êtes une fille au Burkina Faso, vous avez de grandes chances de ne pas profiter longtemps de votre enfance. Le mariage précoce et forcé y est monnaie courante. Les grossesses précoces également.

Si vous êtes une femme, vous risquez de vous voir refuser la contraception, pour la simple raison que vous n'avez pas l'autorisation de votre époux. Et même si vous parvenez à obtenir un contraceptif, vous serez peut-être contrainte de l'utiliser en secret, par crainte d'être accusée d'adultère par votre partenaire ou votre belle-famille, alors que vous souhaitez simplement vous protéger contre une grossesse non désirée.

Si vous êtes tombée enceinte à la suite d'un viol, les frais d'intervention médicale d'urgence sont à votre charge – des frais qui sont trop élevés pour la plupart des victimes.

Au Burkina Faso, que vous soyez une femme ou une fille, vous êtes privée de la possibilité de prendre des décisions importantes qui n'appartiennent pourtant qu'à vous. Vous n'êtes pas libre, par exemple, de décider si vous voulez vous marier, avec qui et à quel moment, ou si vous voulez avoir des enfants et à quel moment. Ces obstacles à la liberté de décider sont aggravés par l'attitude de la société, qui accorde plus d'importance aux hommes et aux garçons qu'aux femmes et aux filles.



Couverture : Fatimata tient fièrement son premier enfant.



Dispensaire local (appelé CSPS) dans un village situé à l'est de Bobo-Dioulasso. Les centres de santé ou les pharmacies étant souvent loin et le trajet pour s'y rendre cher, de nombreuses femmes n'ont pas accès aux produits, aux services et aux informations dont elles ont besoin sur la contraception.



Une femme et son bébé à moto, comme on peut en voir fréquemment à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso.

Du fait de cette discrimination, les femmes et les filles voient leurs droits les plus fondamentaux, dont le droit à la vie, à l'éducation, à des soins de qualité, en particulier à des soins de santé sexuelle et reproductive, bafoués.

« Je ne savais pas qu'on pouvait tomber enceinte après une relation sexuelle. »

Mariama, 24 ans, trois enfants

Mais surtout, cette discrimination prive les femmes et les filles de leurs droits sexuels et reproductifs, droits qui les autorisent à prendre librement des décisions concernant leur corps et leur vie, à l'abri de toute violence. Ces droits incluent le droit à une information satisfaisante et à des services adaptés dans le domaine de la santé sexuelle, du planning familial et de la sexualité (voir l'encadré page 7).



Les collines du village de Kokoualé, dans le sud-ouest du pays. Dans ce type de régions rurales, il faut beaucoup de temps pour rejoindre une pharmacie ou un centre de santé local. Le coût, la distance et le fait que les femmes doivent souvent demander l'autorisation de voyager à leur époux, leur père ou leur belle-famille peuvent entraîner des retards importants dans l'accès des femmes à des conseils, des produits et des services médicaux urgents.

Les conséquences de ces atteintes aux droits fondamentaux sont manifestes dès lors qu'on s'intéresse aux chiffres. Seules 64,2 % des filles ont accès à l'éducation, mais elles sont nombreuses à être contraintes d'interrompre leur scolarité pour se marier ou effectuer des travaux domestiques. Le Burkina Faso présente l'un des taux d'utilisation de la contraception féminine les plus faibles au monde. Selon les derniers chiffres, il était de 17 % en 2014. À l'âge de 19 ans, la majorité des filles sont mariées et presque la moitié d'entre elles ont déjà un enfant au moins.

« À l'âge de 12 ans, mon père m'a mariée à un homme de 25 ans. J'ai refusé de rejoindre son domicile. Mes parents m'ont frappée, mais j'ai refusé de quitter la maison familiale. »

Rose, 46 ans. Sa résistance a porté ses fruits ; elle est aujourd'hui mariée à l'homme qu'elle aime.

# MON CORPS, MES DROITS AU BURKINA FASO

Pour les filles dont les familles les obligent à se marier, pour les femmes qui ont besoin de l'aval de leur époux ou de leur belle-famille pour utiliser un contraceptif, pour les filles tombées enceintes à la suite d'un viol et qui n'ont d'autre choix que de mener leur grossesse à terme, Amnesty International lance sa campagne *Mon corps, mes droits* au Burkina Faso.

*Mon corps, mes droits* est la campagne mondiale d'Amnesty International en faveur des droits sexuels et reproductifs. Nous exhortons le gouvernement du Burkina Faso à être à la hauteur de ses obligations de respecter, de protéger et de garantir les droits humains de tous – femmes et filles comprises. Nous leur demandons de lever les obstacles qui empêchent les femmes et les filles de prendre librement des décisions, et notamment de :

- donner l'accès à une gamme complète de soins, d'informations et de services touchant à la santé sexuelle et reproductive, notamment à des contraceptifs de qualité ;
- renforcer les lois en vigueur qui interdisent le mariage forcé et le mariage des enfants, et faire appliquer ces lois ;
- protéger les droits des victimes de viol.



Des fillettes sur le chemin de l'école, à Ouagadougou. Le mariage précoce et forcé étant monnaie courante au Burkina Faso, de nombreuses filles ne finissent jamais leur scolarité.



## QU'ENTEND-ON PAR DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS ?

Vous avez le droit de :

- prendre des décisions concernant votre santé et votre vie sexuelle ;
- demander et obtenir des informations sur la sexualité, la contraception et les services de santé dans ce domaine, quels que soient votre genre ou votre situation financière ;
- décider d'avoir ou non des enfants, au moment où vous le souhaitez ;
- choisir de vous marier ou non ;
- vivre à l'abri du viol et d'autres formes de violence, notamment les grossesses, la stérilisation, les mutilations génitales et le mariage, lorsqu'ils sont imposés.

N'oubliez pas que les droits sexuels et reproductifs sont des droits humains. Ils nous appartiennent à tous, que nous soyons une femme, une fille, un homme ou un garçon.



Des femmes se réunissent pour parler du mariage forcé et du mariage précoce, des grossesses précoces ou non désirées, de leurs difficultés à se procurer des contraceptifs et des discriminations auxquelles elles font face parce qu'elles sont des femmes.



## TOUS ENSEMBLE, NOUS FAISONS CHANGER LES CHOSES


Soutenez la campagne *Mon corps, mes droits* d'Amnesty International.

Ensemble, nous pouvons faire en sorte que :

- les fillettes puissent profiter de leur enfance et ne plus être contraintes de se marier de manière précoce ;
- les femmes et les filles aient librement accès aux services et à l'information en matière de santé sexuelle ;
- les victimes de viol soient accompagnées dans la lutte qu'elles mènent pour défendre leurs droits.

Rejoignez-nous. Levons les obstacles à la contraception pour les femmes et les filles au Burkina Faso.

**Pour en savoir plus :** [www.amnesty.org/mybodymyrightsBurkinaFaso](http://www.amnesty.org/mybodymyrightsBurkinaFaso)

 [www.facebook.com/amnestyglobal](https://www.facebook.com/amnestyglobal)


 [#MonCorpsMesDroits](https://twitter.com/MonCorpsMesDroits)

Photo : © Amnesty International  
(couverture : © Anna Kari)

Index : AFR 60/1960/2015 French  
Juillet 2015

**MON CORPS : MES DROITS**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

